

Les Béninois évaluent les députés de l'Assemblée Nationale et leurs demandent de contrôler les actions du gouvernement

Dépêche No. 33, Afrobaromètre | Richard Houessou

Résumé

La bonne nouvelle: La majorité des Béninois sont satisfaits de la performance des députés des législatures précédentes à l'Assemblée Nationale.

La mauvaise nouvelle: En comparaison avec 2011, les évaluations des citoyens concernant la performance et la fiabilité des députés des précédentes législatures ont chuté. La confiance des Béninois à l'endroit de leurs députés a diminué, et la proportion de ceux qui trouvent que « tous » ou « la plupart » des députés sont impliqués dans les affaires de corruption a connu une hausse drastique.

Par contre, malgré le fait que très peu de citoyens aient rencontré un député pour lui poser un problème, ceux-ci trouvent que leurs représentants ont une oreille plus attentive à leur endroit.

Les attentes des citoyens sont claires: Une grande majorité trouvent que les députés doivent non seulement décider des lois pour ce pays même si le président de la république n'est pas d'accord, mais aussi veiller à ce que ce dernier leur explique régulièrement comment son gouvernement dépense l'argent des contribuables.

Mieux, selon les résultats de 2011, la plupart de ceux qui pensent que la constitution devrait être révisée sont favorables à renforcer le pouvoir des députés vis-à-vis de l'exécutif, ainsi qu'à l'instauration de la limitation du nombre de mandats des députés.

Enfin, selon les répondants, ce sont les électeurs eux-mêmes qui devraient s'assurer que les députés font leur travail.

L'enquête Afrobaromètre

Afrobaromètre est un réseau de recherche non partisan qui mène des enquêtes d'opinion publique sur la démocratie, la gouvernance, les conditions économiques, et d'autres questions connexes dans plus de 30 pays en Afrique. Cinq séries d'enquêtes ont été réalisées entre 1999 et 2013, et les enquêtes de la Série 6 sont actuellement en cours (2014-2015). Afrobaromètre mène des entretiens face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale de 1.200 à 2.400 répondants.

L'équipe Afrobaromètre au Bénin, dirigé par l'Institut de Recherche Empirique en Economie Politique (IREEP), a interviewé 1.200 adultes Béninois en mai-juin 2014. Un échantillon de cette taille donne des résultats avec une marge d'erreur de +/-3% à un niveau de confiance de 95%. Les enquêtes précédentes ont été menées au Bénin en 2005, 2008, et 2011.

Résultats clés

- La proportion des Béninois qui approuvent la performance de leurs députés à l'Assemblée Nationale est passée de 49% en 2005 à 62% en 2011, puis a diminué de 8 points entre 2011 et 2014.

- La confiance qu'ont les Béninois à l'endroit des députés à l'Assemblée Nationale s'est accrue entre 2005 et 2011, allant de 38% à 61%, puis à nettement chuté à 49% en 2014.
- Plus de Béninois trouvent que « tous » ou « la plupart » de leurs députés à l'Assemblée sont impliqués dans les affaires de corruption: 31% en 2008 et 46% en 2014.
- Pour huit Béninois sur 10, l'Assemblée Nationale devrait non seulement veiller à ce que le président de la république lui explique régulièrement comment son gouvernement dépense l'argent des contribuables, mais aussi devrait décider des lois pour ce pays même si le président n'est pas d'accord
- Pour un Béninois sur quatre, la constitution peut être révisée. Neuf Béninois sur 10 (93%) soutiennent la limitation des mandats présidentiels à deux. Ainsi, si la constitution doit faire l'objet de révision, cette révision devrait renforcer le pouvoir de l'Assemblée Nationale vis-à-vis du gouvernement et instaurer la limitation des mandats des députés et non supprimer le nombre de mandats présidentiels, supprimer la limitation d'âge, ou instaurer un mandat présidentiel unique de sept ans.
- Pour 55% des Béninois, ce sont les électeurs qui devraient s'assurer qu'une fois élus, les députés à l'Assemblée Nationale font leur travail.

Assemblée Nationale: Performance, confiance, et corruption perçue

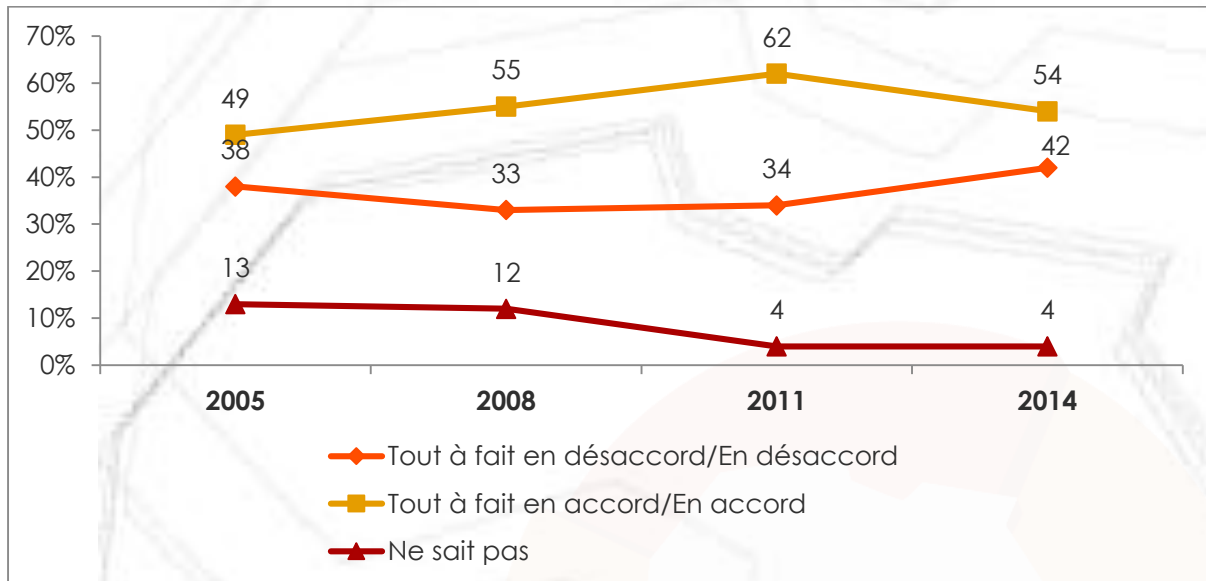
La disponibilité des données nous permet d'apprécier un certain nombre d'indicateurs dans le temps tout en les reliant aux actualités de nos pays. Au Bénin, se sont déjà installés les députés de la septième législature après les élections qui se sont déroulées en 2015.

Les données indiquent qu'au fil des années, la majorité des citoyens jugent satisfaits la performance de leurs députés à l'Assemblée Nationale (Figure 1). En effet, entre 2005 et 2011, la proportion de ceux qui trouvent que leurs députés sont performants est passée de 49% à 62%, suggérant ainsi que les actions menées par les représentants du peuple sont nettement bien perçues. Mais cette proportion a chuté de 8 points entre 2011 et 2014. Si l'on s'en tient aux prérogatives des députés qui sont de contrôler les actions du gouvernement et de voter les lois, on est tenté de dire qu'à un certain moment, les citoyens ont mal perçu les efforts de ces derniers. Ce qui reste évident, c'est qu'entre 2011 et 2014, l'atmosphère publique a été agitée par la question de révision de certains articles de la constitution, un dossier pendant encore à l'hémicycle.

Les députés sortant de la législature de 2011 ont perdu, à plusieurs égards et certainement par rapport au dossier de révision de la constitution, la confiance d'une partie de leurs mandants. Alors que la proportion de ceux qui faisaient « partiellement » ou « très » confiance à leurs députés a acquis une hausse allant de 38% en 2005 à 61% en 2011, elle a par contre connu une baisse à 49% en 2014 (Figure 2).

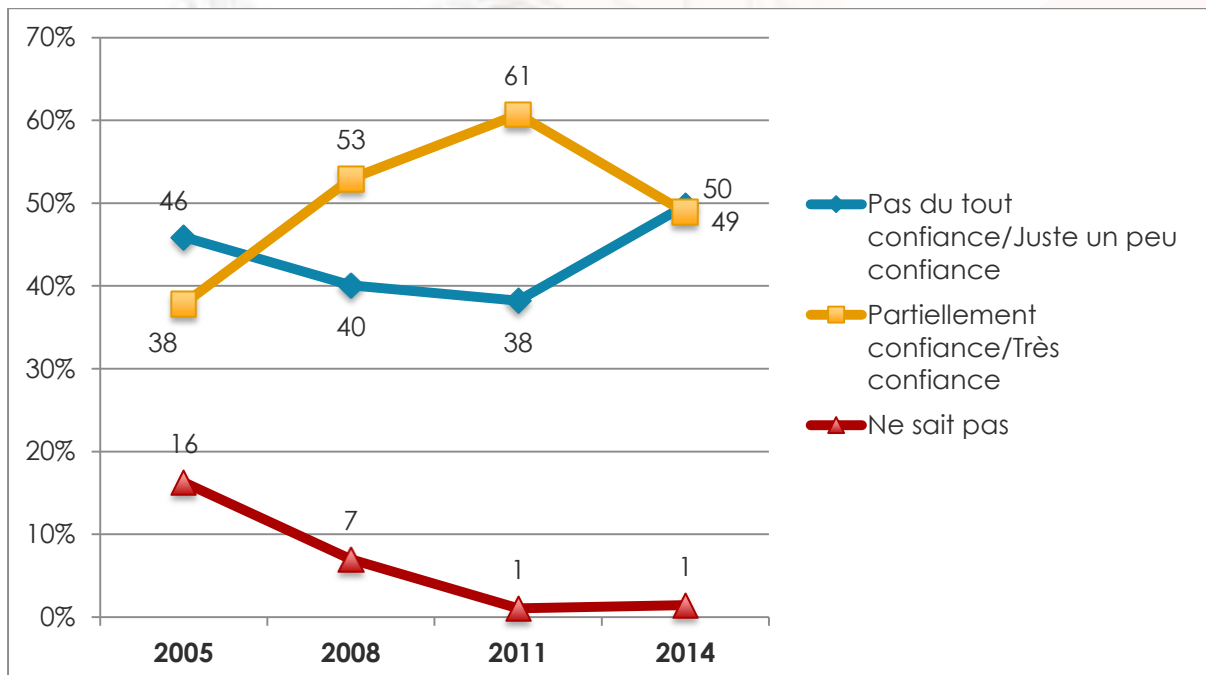
Les raisons de cette chute drastique pourraient être multiples. On ne saurait donc occulter le dossier de révision de la constitution, les différents blocages enregistrés entre l'exécutif et le parlement pour le vote d'une loi ou du budget, et aussi la corruption, qui est devenue un « fléau » social. En effet, entre 2008 et 2014, la proportion de ceux trouvent que « tous » ou « la plupart » des députés de l'Assemblée Nationale sont impliqués dans les affaires de corruption est passée de 31% en 2008 à 46% en 2014 (Figure 3).

Figure 1: Performance des députés à l'Assemblée Nationale | Bénin | 2005-2014



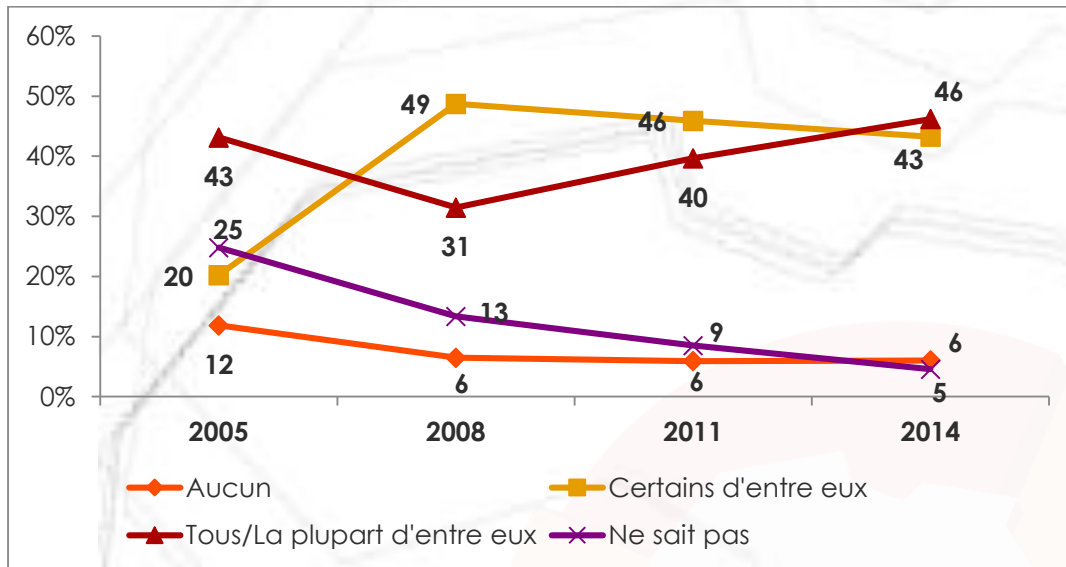
La question posée aux répondants: Êtes-vous d'accord ou non avec la façon dont votre député a effectué son mandat au cours des 12 derniers mois, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer?

Figure 2: Confiance aux députés de l'Assemblée Nationale | Bénin | 2005-2014



La question posée aux répondants: Faites-vous confiance à l'Assemblée Nationale, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer?

Figure 3: Perceptions de la corruption parmi les députés | Bénin | 2005-2014



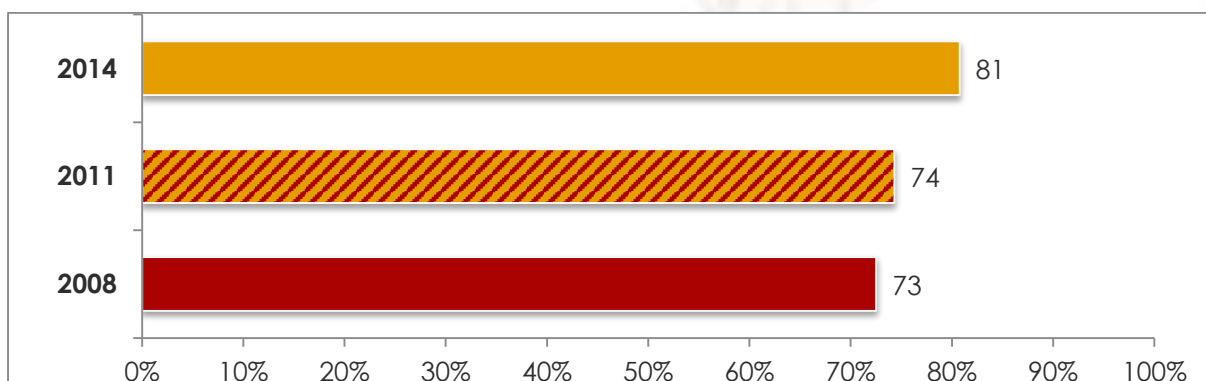
La question posée aux répondants: Selon vous, combien des députés à l'Assemblée Nationale sont impliqués dans les affaires de corruption, ou n'êtes-vous pas assez familiers avec eux pour donner votre opinion?

Rôles de l'Assemblée Nationale

Les citoyens béninois restent assez précis sur les devoirs de l'Assemblée Nationale. L'un des devoirs serait de contrôler les dépenses budgétaires du gouvernement. En effet, la proportion des répondants pour qui l'Assemblée devrait veiller à ce que le président de la république lui explique régulièrement comment son gouvernement dépense l'argent des contribuables est passée de 73% en 2008 à 81% en 2014 (Figure 4).

Par ailleurs, les citoyens trouvent que le vote des lois est de la prérogative des députés à l'Assemblée Nationale: Environ huit Béninois sur 10 restent constants avec l'idée selon laquelle leurs représentants devraient décider des lois même si le président de la république n'est pas d'accord (Figure 5).

Figure 4: Contrôle budgétaire | Bénin | 2008-2014



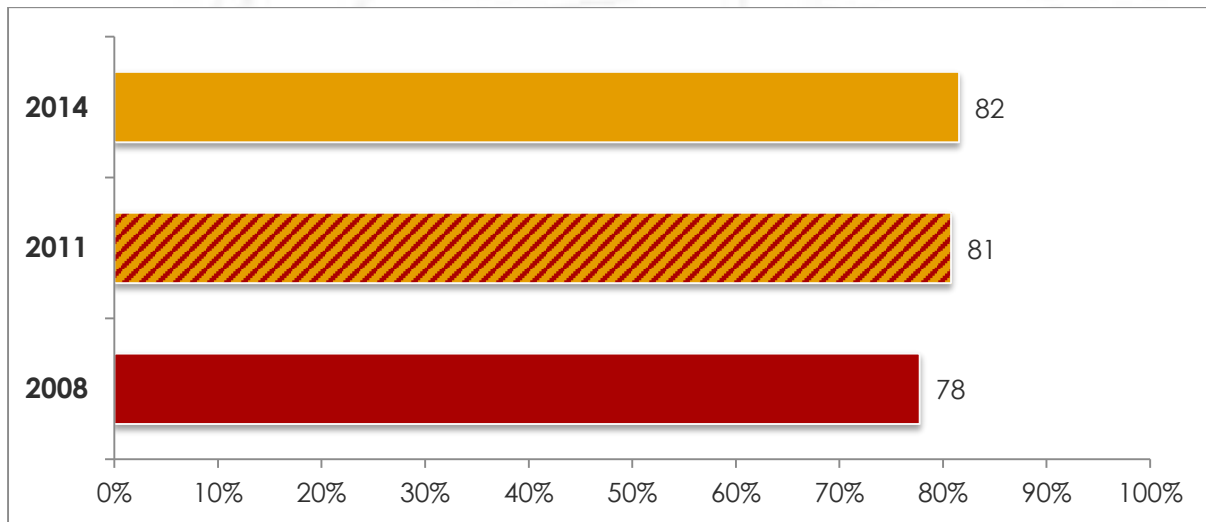
La question posée aux répondants: Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion. Choisir l’Affirmation 1 ou l’Affirmation 2.

Affirmation 1: L’Assemblée Nationale devrait veiller à ce que le président de la république lui explique régulièrement comment son gouvernement dépense l’argent des contribuables.

Affirmation 2: Le président de la république devrait se concentrer entièrement sur le développement du pays au lieu de perdre son temps à justifier ses actions.

(% « d’accord » ou « tout à fait d’accord » avec l’Affirmation 1)

Figure 5: Prérogative de décider les lois | Bénin | 2008-2014



La question posée aux répondants: Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion. Choisir l’Affirmation 1 ou l’Affirmation 2.

Affirmation 1: Les députés à l’Assemblée Nationale représentent le peuple; ils devraient donc décider des lois pour ce pays même si le président de la république n’est pas d’accord.

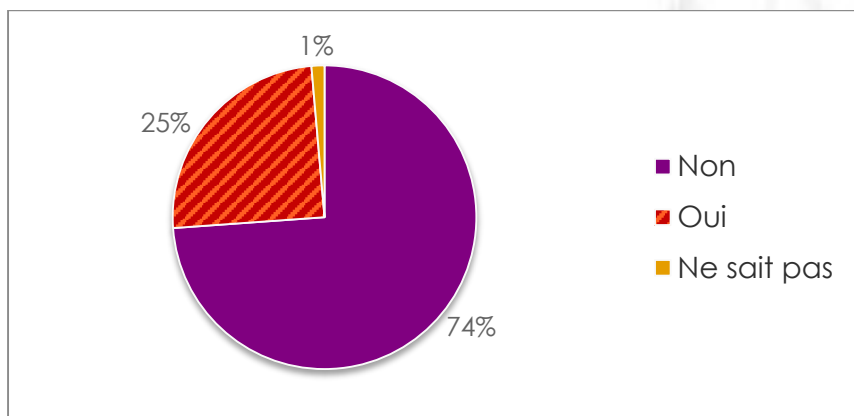
Affirmation 2: Puisque le président de la république nous représente tous, il devrait établir des lois sans se soucier de l’opinion de l’Assemblée Nationale.

(% “d’accord” ou “tout à fait d’accord” avec l’Affirmation 1)

Ainsi, une des actions pour laquelle les députés sont certainement attendus serait le projet de loi de révision de certains articles de la constitution. Dans l’enquête de 2011 (mais pas dans celle de 2014), les citoyens ont été approchés par rapport à cette question. Trois répondants sur quatre n’étaient pas favorables à la révision de la constitution (Figure 6). Ceux qui par contre trouvent qu’il faille réviser la constitution n’étaient pas favorables à la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels, ni à la suppression de la limitation de l’âge, ni à l’instauration d’un mandat unique présidentiel de sept ans. En revanche, ils souhaitent que la révision de la constitution permette de renforcer le pouvoir de l’Assemblée Nationale vis-à-vis du gouvernement et d’instaurer la limitation des mandats pour les députés (Figure 7).

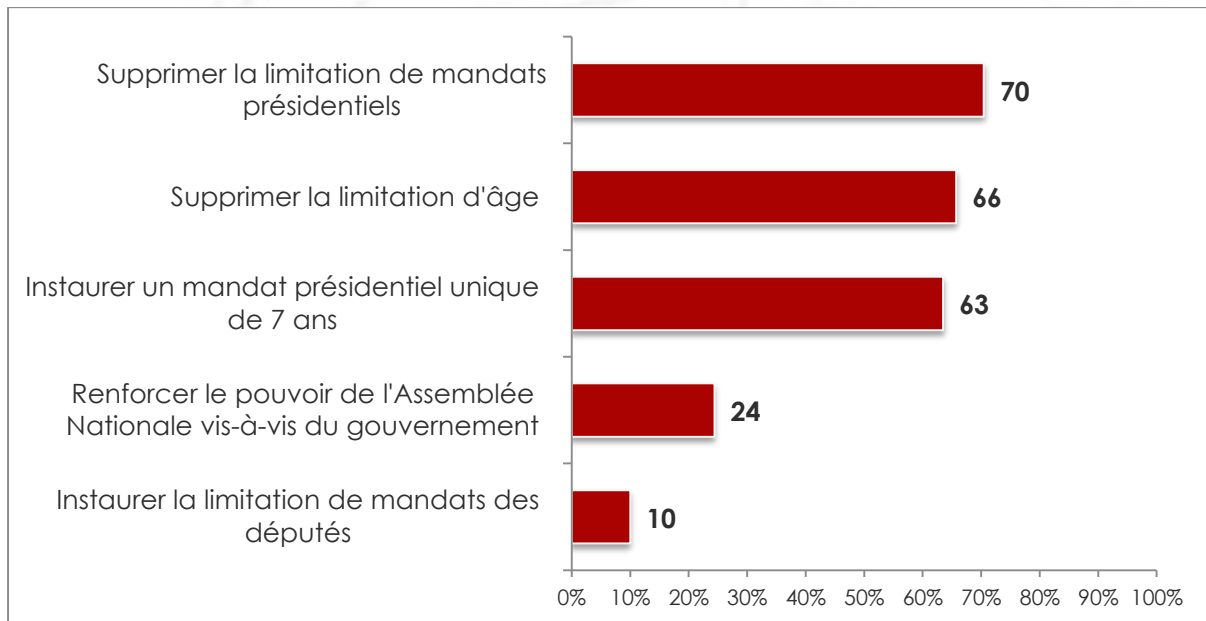
Parmi tous les répondants, le soutien pour la limitation des mandats présidentiels reste écrasant (Figure 8).

Figure 6: Avis des citoyens sur la révision de la constitution | Bénin | 2011



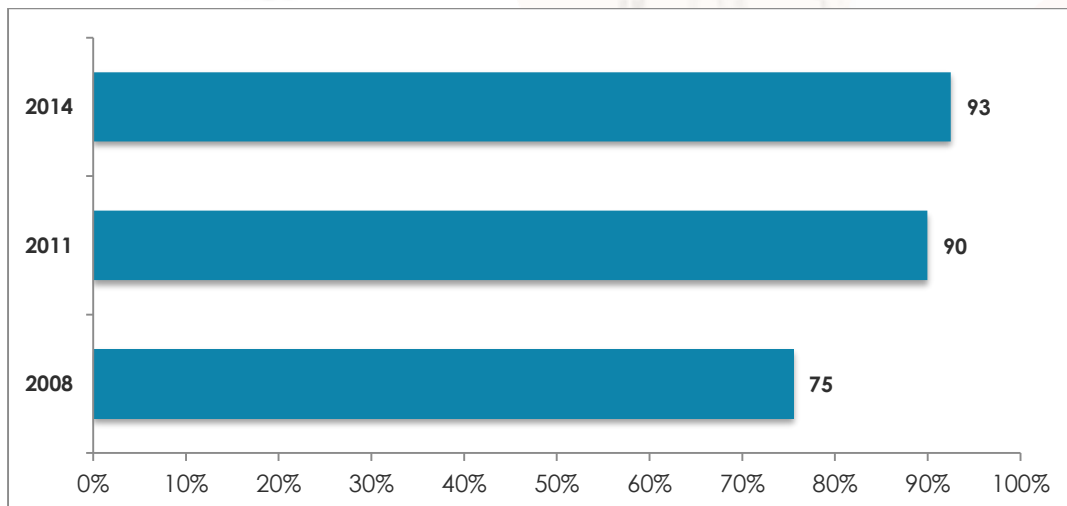
La question posée aux répondants: Pensez-vous qu’il faille réviser la constitution du Bénin ?

Figure 7: Rejet de certains changements constitutionnels | Bénin | 2011



La question posée aux répondants qui souhaitent réviser la constitution: *Qu'est-ce qu'il faut changer à votre avis dans la constitution du Bénin? Dites si vous êtes en accord ou en désaccord avec les actions suivantes.*
(% « en désaccord » ou « tout à fait en désaccord »)

Figure 8: Limitation des mandats présidentiels à deux | Bénin | 2008-2014



La question posée aux répondants: *Laquelle de ces affirmations est la plus proche de votre opinion?*
Affirmation 1: *La constitution devrait limiter l'exercice de la fonction du président de la république à un maximum de deux mandats.*
Affirmation 2: *Il ne devrait pas avoir de limite constitutionnelle au nombre de mandats du président de la république.*
(% « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'Affirmation 1)

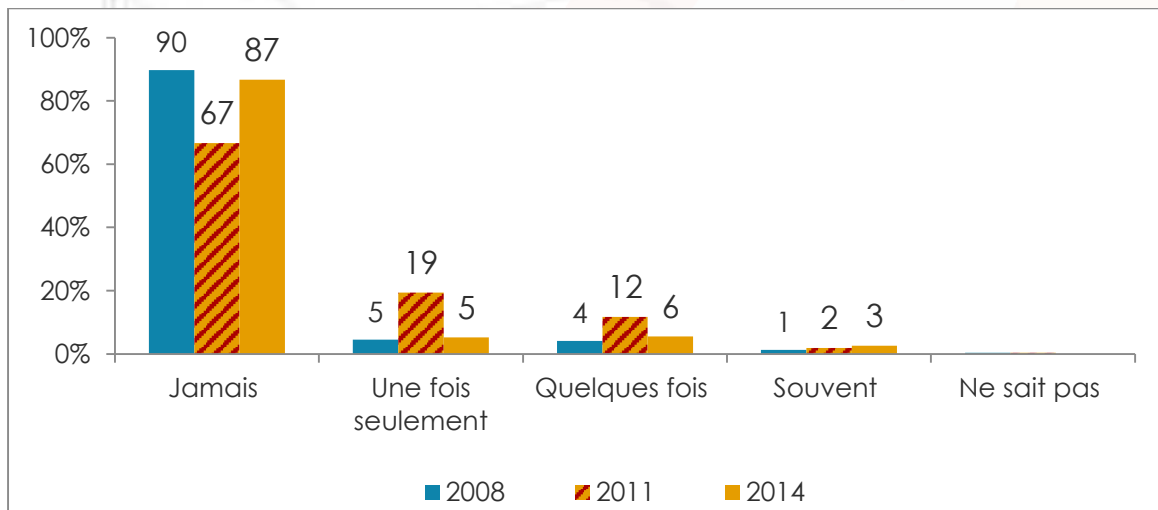
Interactions entre les députés et leurs électeurs

Les données collectées auprès des citoyens béninois depuis quelques années ont permis de connaître l'opinion qu'ils ont de leurs interactions avec leurs représentants. Ces interactions

pourraient être définies par la soumission des citoyens d'un de leurs problèmes personnels ou communautaires, ou encore l'oreille attentive de leurs représentants à leur endroit.

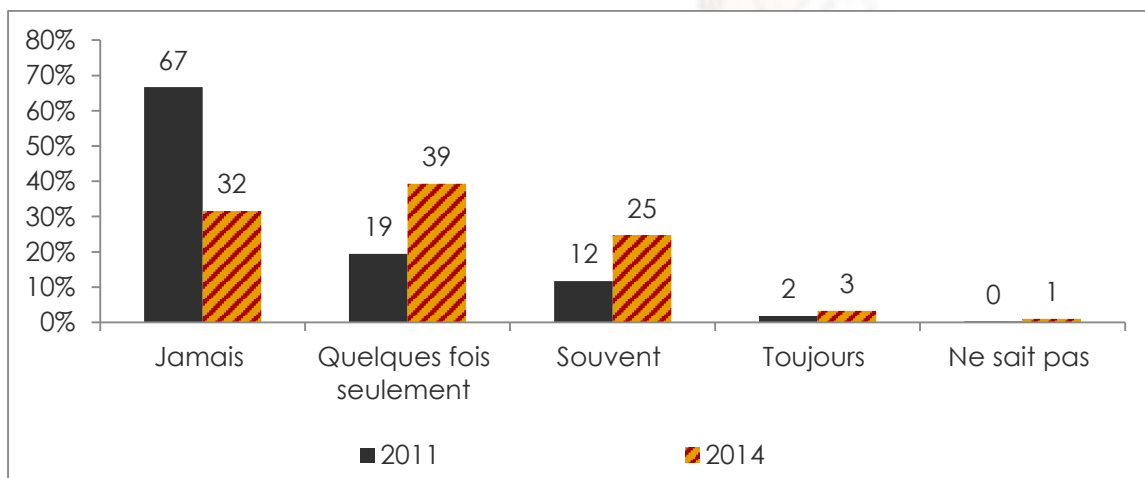
En 2008 et 2014, une grande majorité des répondants n'ont jamais contacté un député de l'Assemblée Nationale au sujet d'un problème important ou pour lui donner son point de vue sur des questions (Figure 9). En 2011, par contre, un tiers des répondants ont au moins une fois contacté un député de l'Assemblée Nationale, y compris 14% qui les ont contactés « quelques fois » ou « souvent ». Ce regain de contact pourrait être dû au fait que 2011 était une année de l'élection et donc du renouvellement des députés de l'Assemblée Nationale. On comprend ce qui justifie que la proportion de ceux qui déclarent que les députés à l'Assemblée Nationale font souvent de leur mieux pour écouter ce que les électeurs ont à leur dire soit passée de 12% en 2011 (avant les élections) à 25% en 2014 (après les élections) (Figure 10). Enfin, une majorité les citoyens demandent à jouer un rôle participatif, en donnant aux électeurs la responsabilité de s'assurer que les députés de l'Assemblée Nationale font leur travail (Figure 11).

Figure 9: Contacts des citoyens avec leurs députés | Bénin | 2008-2014



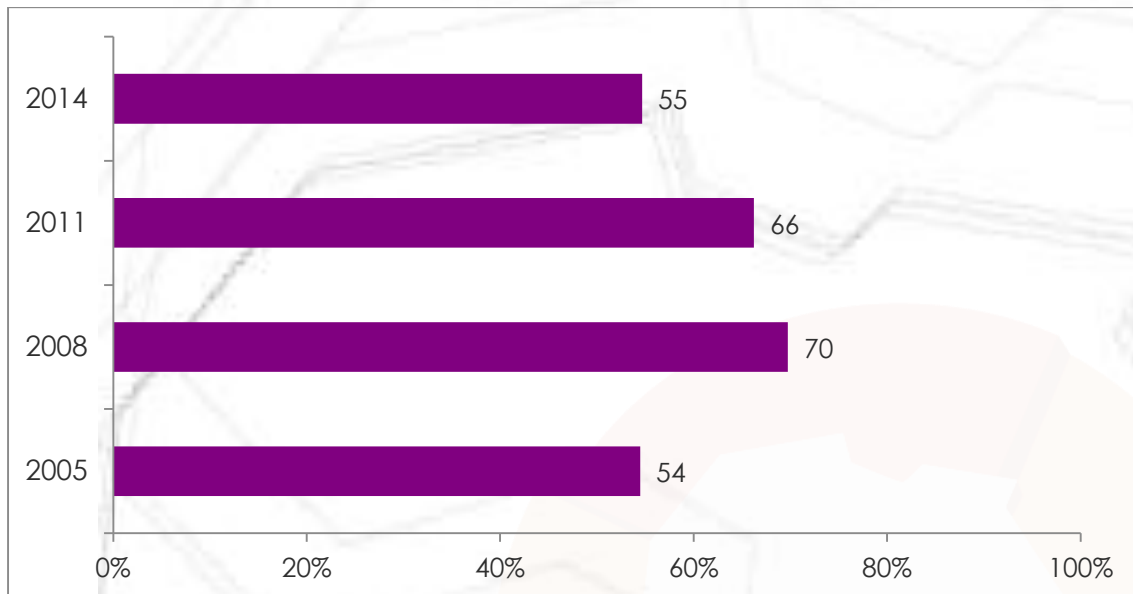
La question posée aux répondants: Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous contacté un député de l'Assemblée Nationale au sujet d'un problème important ou pour lui donner votre point de vue sur des questions?

Figure 10: Écoute des députés de l'Assemblée Nationale | Bénin | 2011-2014



La question posée aux répondants: Combien de fois pensez-vous que les députés à l'Assemblée Nationale font de leur mieux pour écouter ce que les gens comme vous ont à leur dire?

Figure 11: Assurer la performance des députés | Bénin | 2005-2014



La question posée aux répondants: Qui devrait être responsable de s'assurer qu'une fois élus, les députés de l'Assemblée Nationale font leur travail?
(% de ceux qui ont dit « les électeurs »)

Pour analyser vous-mêmes ces données, veuillez visiter notre outil
d'analyse en ligne au www.afrobarometer.org/online-data-analysis.

Richard Houessou est le chargé d'Afrobaromètre pour les pays francophones, basé à l'IREEP, Abomey-Calavi, Bénin. Email: rhoessou@africanschoolofeconomics.com ou sougnon@gmail.com

Afrobaromètre, projet collaboratif de recherche par enquêtes, est conduit par un réseau de spécialistes des sciences sociales de plus de 30 pays africains. La coordination des activités est assurée par le Centre pour le Développement Démocratique (CDD) au Ghana, l'Institut de Justice et de la Réconciliation (IJR) en Afrique du Sud, l'Institut de Recherche Empirique en Économie Politique (IREEP) au Bénin, et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) à l'Université de Nairobi au Kenya. L'Université Étatique de Michigan et l'Université de Cape Town fournissent de l'assistance technique au projet.

Afrobaromètre est soutenu financièrement par le Département britannique pour le développement international (DFID), l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (SIDA), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la Banque Mondiale, et la Fondation Mo Ibrahim.

Pour plus d'informations, veuillez visiter www.afrobarometer.org.

Dépêche No. 33, Afrobaromètre | 3 juin 2015